Baignade

Envie d'un plongeon rafraîchissant en pleine nature ? Découvrez les espaces de baignade autorisée et la réglementation sur le fleuve, pour un séjour réussi et serein !

PIQUER UNE TÊTE EN LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Besoin de vous rafraîchir avec ces fortes chaleurs ? Sur le territoire du Parc, plusieurs espaces naturels vous accueillent pour une baignade en toute sécurité !

En Maine-et-Moire, profitez de :

- Île de Millocheau à Saumur, en bord de Loire
- Plan d’eau de Grézillé
- Plan d’eau de Fontaine-Guérin (Les Bois d’Anjou)

Côté Touraine, deux zones vous attendent :

- Plage de l’Ile Bouchard
- Parc de loisirs Capitaine à Bourgueil

Avant de vous baigner, pensez à bien vérifier l’ouverture de ces espaces et la qualité de l’eau sur le site du Ministère de la santé ou ceux des Agences Régionales de Santé.

Christophe Petiteau

QUALITÉ DE L'EAU : MINISTÈRE DE LA SANTÉ

QUALITÉ DE L'EAU : ARS PAYS DE LA LOIRE

QUALITÉ DE L'EAU : ARS CENTRE-VAL DE LOIRE

BAIGNADE EN LOIRE : INTERDITE ET DANGEREUSE !

Avec le retour du soleil et l'augmentation du mercure, la tentation de faire un plongeon dans la Loire se fait sentir..**La baignade y est strictement interdite !** Toute personne qui se baigne en dehors des zones spécialement aménagées, surveillées et/ou indiquées comme dangereuses, le fait à ses risques et périls.

Le fleuve présente plusieurs types de dangers pouvant surprendre le meilleur des nageurs :

- des courants forts et des débits qui peuvent varier rapidement ;

- des ponts, seuils, épis… qui forment des obstacles ;
- la présence dans l’eau de débris (bois, cailloux, verre…) ;
- l’effondrement des « culs de grève » et sables mous : le sable qui constitue les bancs de Loire, immergés ou submergés, n’est pas compact. Il peut être emporté par le courant provoquant alors des glissements ou des effondrements et entraînant la noyade ;
- le fond du fleuve est changeant et des trous d’eau peuvent se former ;
- une baisse de la qualité de l'eau ou une eau potentiellement polluée comme avec les cyanobactéries ou la leptospirose dans les zones où le ragondin est présent ;
- l’hydrocution ;
- la navigation de bateaux peut être relativement rapide dans certaines zones, voire dans des zones de pratique de ski nautique (zones dument autorisées).

La baignade, les bruits et dérangements sont également néfastes pour la faune : poissons, crustacés, castors, oiseaux nicheurs comme les Sternes pierregarin et naine.

Pour protéger leur habitat, une Aire de protection de biotope (APB) est en vigueur du 1er avril au 15 août. Elle s’applique à tous les bancs de sable non accessibles à pied sec, de Saumur à Montsoreau et de La Daguenière au Thoureil. Chaque année, l’accès aux îlots concernés est interdit, tout comme l’accostage, le stationnement des embarcations, la divagation d’animaux domestiques, le bivouac, le camping et les feux.

©Olivier Simon
Sterne
pierregarin

À TÉLÉCHARGER

PDF	FLYER-AIRE-DE-PROTECTION-DE-BIOTOPE.PDF - 1.2 MO	
PDF	LIVRET-LES-BONNES-PRATIQUES-NAUTIQUES-SUR-LA-LOIRE-ET-LA-VIENNE.PDF - 3.69 MO	

Vous aimerez aussi

Le chemin des vieilles pierres

SENTIER DE PETITE RANDONNÉE

HISTOIRE

Saint-Georges-des-Sept-Voies

Lire la suite +

Visite d'une production d'osier

SORTIE SAVOIR-FAIRE

Saché

L'osier de Gué Droit

Découvrez le métier d'osiériculteur vannier. Qu'est-ce que l'osier ? Comment ça pousse ? Ce qu'on en fait ? Vivez une expérience unique au milieu des...

Lire la suite +

Balade autour du clos

RANDONNÉE

GASTRONOMIE ET TERROIR

Souzay-Champigny

Clos des Cordeliers

Découvrez le quotidien de la vigneronne Marie-Françoise Ratron-Galet, sa philosophie et sa passion du métier durant une balade autour du clos. Baladez...

Lire la suite +